

Séance du 15 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze octobre à 9h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 8 octobre 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Présents
31	31	24

**Objet de la délibération : ÉLECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU BUREAU**

**21-10-15/01**

Conseillers à voix délibérative :

M. PALMIERI  
 M. AYCARD  
 M. FABRE  
 M. GERARDIN  
 M. VITRANT  
 Mme XICLUNA  
 Mme DRELON  
 Mme MARTINEZ  
 M. CALONGE  
 Mme RAVINAL  
 M. COIQAULT  
 Mme SMADJA  
 Mme FOUCOU  
 Mme BELTRA  
 M. LAURERI  
 M. BOUBEKER  
 M. DUPONT  
 Mme VINCENTS  
 M. BERTI  
 Mme GAMBA  
 M. HENRY  
 Mme CORPORANDY-VIALLO  
 Mme FOUASSE

Présents : M. GARRON- Président  
 Maire de La Farlède – 1<sup>er</sup> Vice-Président  
 Maire de Belgentier – 2<sup>e</sup> Vice-Président  
 Maire de Solliès-Toucas – 3<sup>e</sup> Vice-Président  
 Maire de Solliès-Ville – 4<sup>e</sup> Vice-Président  
 Conseiller communautaire – commune de Belgentier  
 Conseillère communautaire – commune de Belgentier  
 Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas  
 Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas  
 Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas  
 Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
 Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
 Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
 Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
 Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
 Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
 Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
 Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
 Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
 Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
 Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
 Conseiller communautaire – commune de La Farlède  
 Conseillère communautaire – commune de La Farlède  
 Conseiller communautaire – commune de La Farlède  
 Conseillère communautaire – commune de La Farlède  
 Conseillère communautaire – commune de Solliès-Ville

**Conseillers ayant donné procuration :**

Mme DELGADO à Mme FOUCOU  
 M. BOUBEKER à M. DUPONT  
 Mme EXCOFFON-JOLLY à Mme CORPORANDY-VIALLO  
 M. GENSOLLEN à Mme MANGOT  
 M. MATTEODO à Mme DRELON  
 M. JAULT à M. FABRE  
 M. CASTEL à M. AYCARD

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

Le Président expose la démission de M. Guy Gensollen en qualité de 2<sup>e</sup> autre membre du Bureau communautaire à effet du 16 juin 2021.

Le président indique que plusieurs choix s'offrent au conseil communautaire qui peut décider ou non de remplacer ce membre du Bureau. S'il décide de ne pas le remplacer, il doit supprimer le poste correspondant. M. Gensollen occupait le dernier poste dans le rang du Bureau (2<sup>e</sup> autre membre du Bureau) : le président propose de le remplacer en procédant à l'élection d'un membre qui occupera de fait le même rang.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L5211-2, rendant applicable à la communauté de communes les articles L2122-10 et L2122-15 concernant le remplacement d'un adjoint municipal, L5211-10 relatif au bureau de l'EPCI, ainsi que le 1<sup>er</sup> alinéa du L. 2122-4 et L. 2122-7 disposant que le président, vice-présidents et membres du Bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire,

**VU** la délibération du conseil communautaire n°20-07-10/02 en date du 10 juillet 2020 fixant la composition du Bureau communautaire,

**CONSIDÉRANT** la lettre de démission de M. Gensollen transmise à M. le préfet du Var qui l'a acceptée par courrier en date du 16 juin 2021,

**CONSIDÉRANT** que le membre du Bureau à remplacer occupait le dernier rang de cette instance,

### DÉLIBÈRE ET DÉCIDE

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 2

- **DE REMPLACER** le 2<sup>e</sup> autre membre du Bureau démissionnaire, poste de dernier rang de cette instance,

- **DE PROCÉDER** à bulletins secrets à l'élection du nouveau 2<sup>e</sup> autre membre du Bureau de la CCVG :  
Constitution du bureau de vote : président de séance, secrétaire de séance et 2 assesseurs au moins :  
MM. FABRE et MATTEODO.

Est seul candidat : M. Robert BERTI

#### Résultats du premier tour de scrutin


a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	29
e. Majorité absolue	15

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Robert BERTI	29	Vingt neuf

Proclamation du résultat : M. Robert BERTI est proclamé élu 2<sup>e</sup> autre membre du Bureau communautaire et immédiatement installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa  
transmission en Préfecture du Var le ....  
et de sa publication le ... **22 OCT. 2021**

Envoyé en préfecture le 22/10/2021
Reçu en préfecture le 22/10/2021
Affiché le 
ID : 083-248300410-20211015-21_10_15_1-DE

Docteur André GARRON

Président CCVG  
Maire de Solliès-Pont



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).